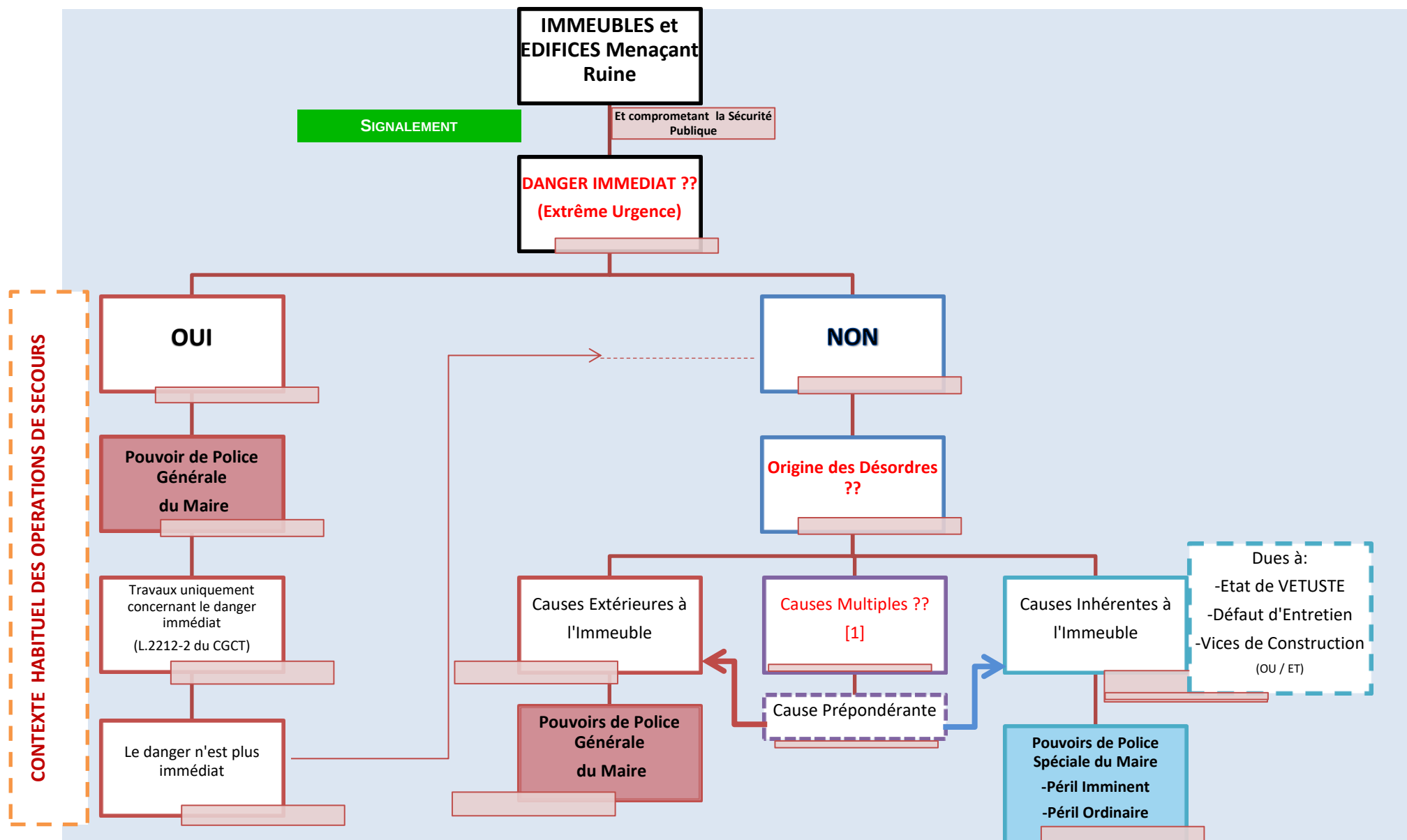


FLOW CHART CHOIX DES PROCEDURES RELATIVES AUX IEMR

Valabre-Ecasc /JLR/2021



[1- Lorsque l'état de Péril est provoqué par une pluralité de cause et que coexistent des causes intrinsèque ET externe, c'est la cause prépondérante qui doit être recherchée, c'est-à-dire celle sans laquelle les désordres ne seraient pas intervenus – CE Perone n° 279664 du 31 mars 2006-]